



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 juin 2026

87 élus présents (103 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RÉPARTITION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (2026/169C/7.10.5)**

La loi de finances pour 2024 a institué la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD), dont le produit est affecté, pour l'essentiel, à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et, pour un douzième, aux départements, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant la compétence « voirie ».

La fraction du produit de la TEITLD au titre de 2024 a été répartie entre les EPCI à fiscalité propre proportionnellement à la longueur de la voirie recensée par l'IGN sur leur territoire au 1er janvier 2025. Les intercommunalités perçoivent ainsi l'intégralité des attributions pour le bloc local (communes et EPCI) et sont chargées d'en assurer la répartition entre les communes membres lorsque ces dernières ne leur ont pas transféré la compétence « voirie ».

Le montant notifié à l'agglomération au titre de l'affectation de la TEITLD pour l'année 2024 s'élève à 86 635,00€. La compétence « voirie » étant exercée par les communes, l'attribution est reversée intégralement aux communes membres selon la longueur de voirie issue des fiches de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025.

En application de ce qui précède, la répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance au titre de l'année 2024 est la suivante :

	Longueur de voirie	Montant TEITLD
	1 715 159	86 635,00 €
BALDERSHEIM	20 661	1 044,00 €
BANTZENHEIM	25 386	1 282,00 €
BATTENHEIM	33 286	1 681,00 €
BERRWILLER	21 664	1 094,00 €
BOLLWILLER	29 572	1 494,00 €
BRUEBACH	8 540	431,00 €
BRUNSTATT-DIDENHEIM	68 687	3 469,00 €
CHALAMPE	18 261	922,00 €
DIETWILLER	15 399	778,00 €
ESCHENTZWILLER	11 235	568,00 €
FELDKIRCH	8 530	431,00 €
FLAXLANDEN	13 512	683,00 €
GALFINGUE	7 546	381,00 €
HABSHEIM	38 506	1 945,00 €
HEIMSBRUNN	13 870	701,00 €
HOMBOURG	25 129	1 269,00 €
ILLZACH	83 534	4 219,00 €
KINGERSHEIM	73 011	3 688,00 €
LUTTERBACH	37 799	1 909,00 €
MORSCHWILLER-LE-BAS	29 458	1 488,00 €
MULHOUSE	344 586	17 406,00 €
NIFFER	14 056	710,00 €
OTTMARSHEIM	51 328	2 593,00 €
PETIT-LANDAU	13 912	703,00 €
PFASTATT	53 076	2 681,00 €
PULVERSHEIM	29 441	1 487,00 €
REININGUE	22 841	1 154,00 €
RICHWILLER	28 850	1 457,00 €
RIEDISHEIM	53 505	2 703,00 €
RIXHEIM	94 514	4 774,00 €
RUELISHEIM	19 192	969,00 €
SAUSHEIM	99 219	5 012,00 €
STAFFELFELDEN	34 699	1 753,00 €
STEINBRUNN-LE-BAS	6 618	334,00 €
UNGERSHEIM	29 508	1 490,00 €
WITTELSHEIM	88 642	4 477,00 €
WITTENHEIM	112 006	5 658,00 €
ZILLISHEIM	25 109	1 268,00 €
ZIMMERSHEIM	10 471	529,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve la proposition de répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance au titre de l'année 2024.

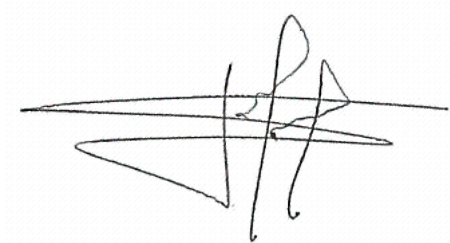
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN